



Changement de lieu de travail

Par **asap132**, le **08/10/2009** à **11:57**

Bonjour,
Bonjour,
Depuis début 2006, je travaille dans des locaux en province. Ces locaux dépendent d'une agence située à Paris. Mon responsable vient de me proposer/inciter à changer de lieu de travail pour l'agence parisienne, qui est d'ailleurs l'adresse figurant sur mon contrat. Les arguments de mon responsable sont plus ou moins ambigus, parmi eux, je le cite :
- "X maîtrise un domaine que j'aimerais que tu maîtrise à ton tour"
- "ce domaine sera une plus-value pour toi"
- "tu n'es pas bête"
- "2010 ne s'annonce pas très bonne, si nous ne prévoyons rien pour toi, début 2010 il sera trop tard et dans ce cas il faudra opter pour une solution plus brutale" (j'imagine le licenciement...)
- "ça te fera prendre l'air"
- etc
Ce changement entraînerait une augmentation de mon temps de trajet d'au moins 3h par jour et des impacts évidents sur l'organisation de ma vie privée.
Certes il a évoqué une contrepartie financière.
Néanmoins, je pense qu'on essaie/fait en sorte de ne pas laisser le choix.
Aller travailler à Paris ne me séduit pas du tout.
Donc mes questions sont :
- ai-je le pouvoir de refuser sans risquer le licenciement ?
- si j'accepte, que puis-je réclamer/négocier en terme d'horaires, de compensation et de salaire ?
merci d'avance

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **01:02**

ici sauf clause de mobilité dans votre contrat (à vérifier)
il s'agit d'une modification du contrat de travail
son refus peut entraîner :
- soit la continuation du contrat aux conditions antérieures : vous restez chez vous
- soit le licenciement
et cela vous n'y pouvez rien
le négociable faisant partie d'une négociation je ne peux pas vous donner de base ; c'est à vous de considérer ce qui serait acceptable
déménagement avec compensation ? nuits d'hôtel à Paris (pour ne pas faire les 3h) payées par l'entreprise ? prime en plus de tout ça ?
vous n'avez pas dit si ce changement serait temporaire ou

nonrnrnattention; la proposition de modification doit se faire par écrit sur un avenant que vous accepterez ou non de signerrnrnsi votre responsable n'a fait que vous le dire ça ne vaut rien